

Où et comment sera créé le 1,2 million d'emplois d'ici 2021

■ Le programme exécutif du Plan national pour l'emploi prévoit la création de 1,2 million d'emplois d'ici 2021, soit près de 300 000 postes par an.

■ Des contrats programmes vont bientôt être signés entre les parties prenantes du programme.

■ Au cours des cinq dernières années, les créations d'emplois étaient en moyenne de 43 000 par an.

Le Plan national pour la promotion de l'emploi, approuvé en 2017, est désormais décliné en programme exécutif, adopté par la commission interministérielle pour l'emploi, réunie mercredi 11 avril sous la présidence du chef du gouvernement Saad Eddine El Othmani. L'objectif de ce programme, comme cela a été annoncé par le ministre du travail et de l'insertion professionnelle, Mohamed Yatim, est la création d'ici 2021 de 1,2 million d'emplois et plus de 20 000 petites unités économiques, l'amélioration de l'employabilité de plus de 1 million de demandeurs d'emploi, l'appui à l'emploi rémunéré au bénéfice de 500 000 chercheurs d'emplois et, au bout, le maintien du taux d'activité à son niveau actuel, soit près de 47%.

Potentiel des créations d'emplois 2017-2021 suivant les secteurs*



Plan d'accélération industrielle
435 000



Plan bâtiment et travaux publics
222 000



Secteur public
200 000



Services d'intérêt général et d'utilité sociale
100 000



Tourisme, Vision 2020
80 000



Projet Tanger
50 000



Plan Maroc vert (agroalimentaire)
40 000



Traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés
23 300



Energies renouvelables
7 100

* Les stratégies logistique et portuaire, qui courent jusqu'en 2030, devraient fournir chacune, d'ici 2021, respectivement 32 000 et 3 800 emplois environ, soit le tiers du potentiel d'emplois prévus au terme du déploiement de ces deux stratégies. A quoi il faut ajouter près de 3 000 emplois qui proviendraient de la stratégie Rail.

Source : ministère du travail et de l'insertion professionnelle

Quels sont les outils et les mesures prévus pour l'implémentation de ce programme ? Quels seront les acteurs principaux de sa mise en œuvre ?

Dans la première mouture (y en aura-t-il une deuxième ?) de la note de synthèse de ce programme exécutif, obtenue auprès du département de M. Yatim, cinq orientations dites stratégiques ont été fixées : le soutien à la création d'emploi, l'adaptation du système éducatif et de formation aux besoins du marché du travail, le renforcement des programmes actifs de promotion de l'emploi ("Idmaj", "Taehil", "mouqawalati"...), et du système d'intermédiation en matière d'emploi,

l'amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi et des conditions de travail, et, enfin, l'appui à la dimension régionale de l'emploi. Chacune de ces cinq orientations est assortie de mesures opérationnelles, dont le total se monte à une cinquantaine.

Les acteurs de ce programme sont les ministères de l'intérieur, de l'économie et des finances, de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, du travail et de l'insertion professionnelle, de la CGEM, et de l'association des régions du Maroc. Des contrats programmes viendront ensuite sceller le partenariat entre ces

acteurs. La signature de ces contrats est prévue pour cette année ; probablement le 26 de ce mois d'avril. Le choix de cette date n'est peut-être pas fortuit, il semble en tout cas faire écho à l'accord du dialogue social signé... le 26 avril 2011.

Quelles sont les incitations à octroyer en contrepartie des emplois attendus ? On ne le sait pas encore.

73 000 emplois nets par an en moyenne entre 2007 et 2017

Mais au-delà de la vision, des procédures et, éventuellement, du coût financier de ce programme, la question qui brûle les lèvres est la suivante :

Comment est-ce possible de créer 1,2 million d'emplois en quatre ans et demi, soit près de 300 000 postes nets par an, alors que la moyenne entre 2007 et 2017 est inférieure à 73 000 emplois par an ? Et si l'on prend les cinq dernières années, la moyenne annuelle est encore plus faible, elle est de seulement 43 400 postes nets par an !

En fait, le chiffre de 1,2 million de postes nets, selon une source au ministère du travail, est une prévision du potentiel de création d'emplois, établie par le groupe de travail chargé de la thématique « Appui à la création d'emplois » dans le cadre du Plan national de promotion de l'emploi (PNPE). Cette prévision, précise-t-on encore, est réalisée sur la base des projections de création d'emplois à travers les plans et stratégies sectorielles, comme le Plan d'accélération industrielle, le Plan Maroc vert dans sa composante agroalimentaire, ou encore la Vision 2020 du tourisme.

On peut estimer que ces projections sont d'autant plus optimistes qu'elles ne prennent pas en compte les créations d'emplois dans les secteurs financiers (banques et assurances), le commerce et la grande distribution, les télécommunications, la pêche et l'aquaculture et les services fournis aux entreprises et aux personnes (expertise comptable, notariat, traduction, etc.). Or, le secteur tertiaire dont font partie ces activités est devenu, depuis quelques années, le premier employeur du pays. Il est bien vrai, cependant, que certaines de ces activités, comme les services financiers par exemple, ne sont pas de grandes pourvoyeuses d'emplois.

Malgré tout, il est assez compréhensible que les prévisions soient ambitieuses (mais pas trop quand même...), même si, on peut le noter, le groupe de travail du PNPE qui a plan-

ché sur cette thématique a évité toute affirmation péremptoire, en prenant bien soin de parler de «*potentiel de créations d'emplois*»; ce qui évidemment ne comporte aucune obligation de résultat. Et du reste, qui peut vraiment, sur une question aussi peu maîtrisable que celle du chômage et de l'emploi, s'engager sur une obligation de résultat ? Les expériences, ici comme ailleurs, ont suffisamment montré à quel point il était aléatoire de faire des promesses chiffrées en matière d'emploi et de chômage. En 2007, Abbas El Fassi s'était engagé, à grand renfort d'arguments, théoriquement aussi séduisants les uns que les autres, de créer 250 000 emplois par an, soit 1 250 000 sur la législature. Les projections établies à l'époque étaient basées, entre autres, sur les réalisations des années antérieures au cours desquelles, en effet, les créations d'emplois pouvaient atteindre certaines années jusqu'à 400

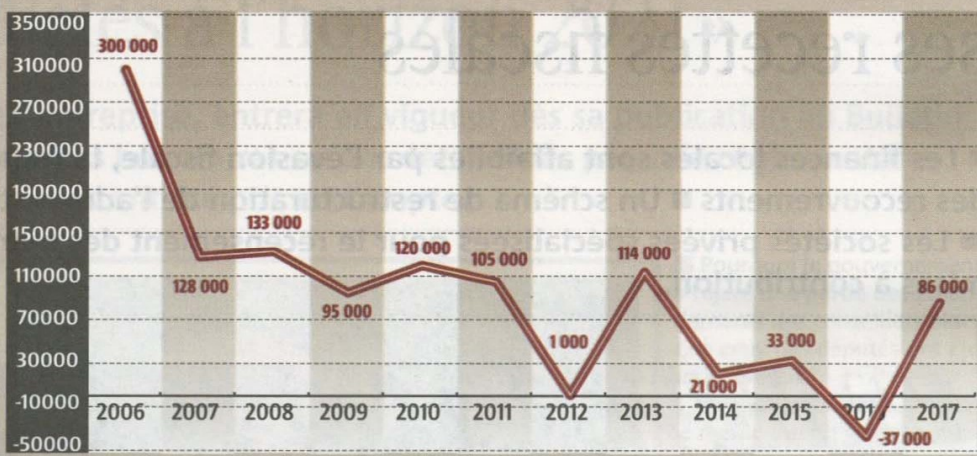
000 postes nets, comme ce fut le cas en 2003. Finalement, au bout de quatre ans (la législature ayant été écourtée d'une année pour cause d'élections législatives anticipées), le gouvernement El Fassi n'a pu créer qu'à peine 114 000 emplois nets par an. Et encore, pendant cette période, l'Exécutif eut recours, de façon relativement importante, à l'emploi public, sans quoi le bilan eut été encore plus mince.

On mise sur l'action volontaire davantage que sur la croissance

Le gouvernement Benkirane, qui lui succédera en 2012, avait lui aussi nourri l'ambition de créer 250 000 emplois par an et, ainsi, réduire de 2 points le taux de chômage. Il démarre sa mandature par un très mauvais résultat, qui plus est sur le front de l'emploi, puisqu'en 2012, seulement 1 000 postes nets avaient été créés. Sur

Léger redressement en 2017

Evolution des créations d'emplois entre 2006 et 2017



Source : HCP

l'ensemble de son mandat, les créations nettes d'emplois ont été de 26 400 par an en moyenne, soit un total de 136 000 en cinq ans (2016 ayant enregistré une perte nette de 37 000 emplois) ! Plus tard, il reconnaîtra d'ailleurs

que son plus grand échec, c'était justement l'emploi. On peut dire autant de la France (sous Hollande notamment) et d'autres pays encore. Est-ce que cette fois-ci le gouvernement atteindra les objectifs qu'il vient de se fixer en matière d'emploi ? C'est lire dans le marc de café que de se livrer à pareille prédiction. On relèvera tout de même, dans le programme exécutif qui vient d'être adopté, deux caractéristiques qui le distingueraient des précédents : d'une part, le propos est assez nuancé puisque, encore une fois, on parle d'opportunités et de potentiel d'emploi ; et, d'autre part, les activités et les secteurs porteurs de ce potentiel sont clairement désignés (voir infographie). On ne mise pas, du moins cela n'apparaît pas dans la synthèse du programme obtenu auprès du ministère du travail, sur la croissance comme facteur principal de création d'emplois, mais, visiblement,

sur des actions volontaires à entreprendre dans des secteurs où, du fait des plans stratégiques dont ils font l'objet, l'action volontaire précisément se prête plus qu'ailleurs. Sous cet angle, les concepteurs de ce programme semblent avoir tiré la leçon du passé, à savoir que la croissance économique, en tout cas jusqu'ici, n'est pas assez riche en emplois.

Petite appréhension tout de même : une partie des emplois à créer, parce que économiquement non justifiée, pourrait être fortement marquée du sceau de la précarité (voir encadré). Mais y a-t-il moyen d'y échapper ? L'Allemagne, qui a une santé économique... insolente au milieu d'une Europe plombée par le chômage, n'a-t-elle pas atteint le plein emploi en recourant notamment au travail à temps partiel ? Mais d'un autre côté, l'Allemagne est-elle, sur le plan social, un modèle à suivre ? Vaste débat ! ■

De nouvelles formes de travail seront encouragées

Un des axes du programme exécutif de l'emploi adopté mercredi 11 avril retient l'attention : il s'agit de l'axe relatif à l'amélioration des relations professionnelles et des conditions de travail. Il est question ici de mettre en place une charte sociale, de généraliser les conventions collectives, d'élargir la couverture sociale, de renforcer le contrôle du respect des droits fondamentaux des travailleurs, de promulguer la loi organique sur le droit de grève, et, nouveauté si l'on peut dire, d'adopter des formes nouvelles de travail, comme le travail à distance, la contractualisation, le travail à mi-temps, etc.

A proprement parler, cette partie du programme exécutif porte moins sur les créations d'emplois que sur l'amélioration de ceux déjà existants ; sauf dans le dernier point relatif aux nouvelles formes de travail à encourager. Ainsi présentée, cette partie du programme semble suggérer qu'en contrepartie de l'amélioration de la qualité des emplois existants, il faudra désormais se résoudre à accepter une réalité qui tend à devenir universelle : la précarité de l'emploi ou, si l'on veut, l'emploi non garanti que traduit précisément les formes nouvelles évoquées plus haut ■